

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D

de la Loire

COMMUNE DE

LONGUEIL-SAINTE-MARIE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure
d'autorisation « eau »

relatif à : *Demande d'autorisation environnementale*
visant à la régularisation de l'exploitation
d'un site de transit, stockage et traitement
des métaux présentée par la société
GRUPE VESSIERE -
Longueil-Sainte-Marie

Permanence du Samedi 1^{er} juillet 2023
de 10h00 à 12h00

Je n'ai reçu aucune visite à la
permanence

May

le 6/07/23

A tous,
j'ai pris le temps de me déplacer juste
pour vous faire savoir que combien votre
société comme l'activité du groupe
versé sur le site de Bois d'Agues à
Langueil St Marie est indispensable pour
nous tous.

Au moment même où les matières
premières se font si rares, il est
impératif de pouvoir recycler les déchets
dans les meilleures conditions
environnementales que soient comme
le fait nous en Vendée.
Les investissements et le projet sont
magnifiques et vertueux, et il est
appréciable que cela puisse se faire e'c'e'
près de chez nous.

Très sincèrement

Alexandra SERGENT
CFM TRADING Langueil St Marie May

Permanence du Mardi 14 juillet 2023
de 16^h00 à 18^h00

J'ai reçu à l'issue de la permanence

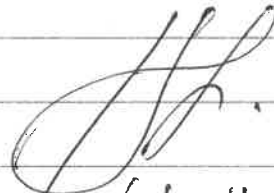
Mme Béatrice SCHAEFER

membre de l'association SSAPP.

Saint Sauveur à Pleins Poumons.

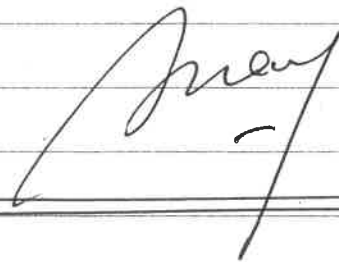
J'ai examiné le dossier complexe
& technique et je sollicite une visite
du site actuel afin de mieux comprendre
le projet

0614490673.



Un plan de masse à une échelle intermé-
dière entre le plan de situation au 1/2500°
et les plans au 1/500° avec l'indication
des abords & du Nord permettrait
une meilleure compréhension du dossier.

Permanence terminée à 18^h00



Permanence du Jeudi 19 Juillet 2023

de 10^h00 à 11^h00

Michel ARNOUD

Maire de Verberie

J'ai remis à mon vicaire le communiqué relatif à la délibération prise par le conseil municipal de Verberie au sujet de cette enquête publique.

J'ai également remis un exemplaire suite à un échange avec le syndicat mixte SMOA.

Je suis très sûr, c'est le motif que l'on puisse dire, que l'avis du SMOA (Syndicat mixte SMOA) n'ait pas été sollicité alors que le site se trouve sur son bassin et que l'eau est un sujet majeur du dossier.

N'y a-t-il pas un problème de légalité ?

Ce communiqué sera donc l'avis défavorable de la commune de Verberie sur le dossier en l'état.



L'Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal est annexé en pièce n°1

L'avis de la commune de Verberie est annexé en pièce n°2

Permanence terminée à 12h00

